

No 89

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 11 JUIN 1934

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente et unième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examinée la pétition présentée le 8 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De la *Continental Assurance Company*, demandant que le Bill No 50 (B du Sénat), "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932" soit modifié en retranchant le paragraphe 6 de l'article 9.—M. *Ralston*.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Sauvé, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1934:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, pétitions ou autres documents relatifs à la destitution de M. Eloi Girard, maître de poste du village de Saint-Célestin, comté de Nicolet.

Aussi, pour M. Gordon,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 23 mai 1934:—Copie de la correspondance échangée entre le ministère du Travail et les autorités de la province de Québec au sujet du non paiement des ouvriers travaillant à des ouvrages de chômage exécutés par la province, avant que la province ait reçu la contribution du gouvernement fédéral.

Et aussi, pour M. Gordon,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 juin 1934:—Relevé indiquant (a) le nombre des personnes âgées de la Nouvelle-Ecosse à qui on a accordé des pensions de vieillesse, leurs noms et leur adresse, (b) la somme que le gouvernement fédéral a déboursée jusqu'à ce jour pour le paiement de ces pensions de vieillesse dans la Nouvelle-Ecosse.

M. Rhodes l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Gordon, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi de secours 1932, de la Loi de secours 1933 et de la Loi de secours 1934, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 1185, du 7 juin 1934: autorisant paiement de \$169,070.16 à la province de l'Ontario, pour travaux municipaux.